Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Bureau de la gestion des dotations et des compétences** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDEDC/2014-466** **18/06/2014**

Date de mise en application : 19/06/2014
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 25/06/2014
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
DGER/SDEDC/2014-428
Nombre d'annexes : 3

Objet : additif à la note de service DGER/SDEDC/2014-428 du 3 juin 2014 relative à l'appel à candidature pour les postes de direction d'EPLEFPA vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2014.

Destinataires d'exécution
Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directeurs de l'agriculture et de la forêt Mesdames et messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement et chefs des services de la formation et du développement Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole Mesdames et messieurs les directeurs des établissements d'enseignement supérieur Administration centrale (SRH/DGER)

Résumé : cet additif propose de nouveaux postes vacants ou susceptibles de l'être qui seront examinés à la CCP3 du 25 juin 2014.

Textes de référence : Note de service DGER/SDEDC/N2013-2157 du 12 décembre 2013 : appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de se libérer à la rentrée scolaire 2014 (directeurs et directeurs adjoints d'EPLEFPA).

La présente note de service est un additif à la note de service DGER/SDEDC/N2013-2157 du 12/12/2013 relative aux modalités d'instruction des demandes de mutation des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) sur les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2013.

Cet additif porte en particulier sur la troisième phase du mouvement des personnels de direction d'EPLEFPA.

Il comporte les trois parties suivantes :

A - Dispositions générales ;
B - Cas particuliers ;
C - Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2013.

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Rappel :
Les postes de direction sont des **postes à profil**. Par conséquent, les candidats **prennent obligatoirement contact** avec l'autorité académique où est situé le poste sollicité.

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service DGER/SDEDC/N2013-2157 du 12/12/2013 précitée.

I - Personnels concernés

Les agents déjà affectés à l'issue des deux premiers tours du mouvement des personnels de direction d'EPLEFPA ne participent pas à la troisième phase.
Les fonctionnaires ayant obtenu le bénéfice de la liste d'aptitude au titre de la rentrée scolaire 2014 sont concernés par la présente note de service.
Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service DGER/SDEDC/N2013-2157 du 12/12/2013 précitée.

Seuls les candidatures concernant l'un ou plusieurs des postes proposés dans cet additif seront recevables. Le délai de candidature pour les postes proposés dans la note de service DGER/SDEDC/2014-428 reste inchangé.

Aucune candidature portant sur un poste autre que ceux proposés dans cet additif ne sera examinée.

II - Envoi des dossiers

Le dispositif demeure pour l'essentiel identique à la première phase.

La date limite d'envoi par les agents de leur dossier de candidature sur les postes présentés dans cet additif est fixée au lundi 23 juin.

2.1 - Démarche administrative

Elle consiste, pour l'agent candidat **uniquement à l'un ou plusieurs postes proposés dans cet additif**, à adresser au plus tard le 23 juin 2014 un **dossier de candidature** composé de l'annexe B dûment complétée et d'un curriculum vitae, par **messagerie électronique**, sous format électronique (PDF) :

*à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de Mme Victoria ORSINI (victoria.orsini@agriculture.gouv.fr);

*au Secrétariat général / délégation à la mobilité et aux carrières (DMC) – service des ressources humaines / bureau de gestion des personnels enseignants, des personnels formation-recherche et des personnels sous statut d'emploi de l'enseignement (BEFFR), à l'attention de Mme Monique BRICAGE (monique.bricage@agriculture.gouv.fr).

*copie mél à son autorité académique / DRAAF - DAAF (ou à son supérieur hiérarchique pour les agents hors enseignement) ;
*copie mél à l'IGAPS chargé du suivi de l'établissement actuel d'affectation de l'agent ;
*copie mél à l'IGAPS chargé du suivi de l'établissement demandé.

2.2 - Démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil

Les dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service DGER/SDEDC/N2013-2157 du 12/12/2013 précitée.
La date limite de candidature est néanmoins fixée au 23 juin 2014.

III - Procédure d'examen des candidatures

3.1 - Traitement, saisie et transmission des dossiers

Les demandes de mutation des agents seront saisies dans EPICEA MOBILITE par la DGER SD EDC aux regards des annexes B reçues des agents candidats à un poste de direction.

3.2 - Transmission des avis par les DRAAF / DAAF d'accueil

L'autorité académique d'accueil examine les candidatures et communique son avis circonstancié à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de Mme Victoria ORSINI, **au plus tard le 24 juin.**

L'avis est formulé sur la fiche récapitulative des candidatures qui sera transmise, aux DRAAF / DAAF, par le bureau de la gestion des dotations et des compétences.

3.3 - Sélection des candidatures / Nominations

L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par les services de la DGER et du secrétariat général.

Après consultation de la commission consultative paritaire (CCP) des personnels de direction, dont la réunion est programmée le 25 juin 2014, la directrice générale de l'enseignement et de la recherche propose à la secrétaire générale les nominations sur les emplois de direction d'EPLEFPA.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée par la secrétaire générale ou son représentant habilité déclenche la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

B - CAS PARTICULIERS

I - Postes de direction d'EPLEFPA dans les DOM - COM

Les dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service DGER/SDEDC/N2013-2157 du 12/12/2013 précitée.

II - Retraite

Les dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service DGER/SDEDC/N2013-2157 du 12/12/2013 précitée.

C - POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2013 - 2014

Les postes proposés à la mobilité sont présentés **en annexe A** par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants (V), soit susceptibles de l'être (SV), et peuvent comporter une observation (colonne « précision »).

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Mireille RIOU-CANALS

Postes proposés :

Directeurs d'EPLEFPA (D01)

Midi-Pyrénées :

- EPLEFPA Toulouse-Auzeville : SV – poste A1

La Réunion :

- EPLEFPA La Réunion Saint- Joseph : SV – poste A2

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET DGER-SET-SDEDC-BGDC	
RENTREE SCOLAIRE 2014	
DEMANDE D'AFFECTATION SUR UN POSTE DE DIRECTION D'EPLEFPA	
DOCUMENTS A ADRESSER	**1 exemplaire papier : DRAAF/DAAF/SRFD/SFD**
	1 exemplaire par mél : **DGER, DMC/BEFFR & IGAPS**

Identification du demandeur			
Nom		Prénom	
N° AGORHA		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps actif		Grade	
Corps inactif			
Etablissement			
Poste occupé			

Pour les agents occupant déjà un poste de direction	
Mode d'accès (cocher la case correspondante)	**Année**
Détachement dans le statut d'emploi de personnel de direction ☐	
Affectation en qualité de faisant fonction ☐	
Pour les agents n'occupant pas un poste de direction	
Inscrit sur la liste d'aptitude ☐	
Non inscrit sur la liste d'aptitude ☐	

Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)	
Convenance personnelle ☐	
Mobilité double (compléter les cases ci dessous) ☐	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAAF) ☐	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Autre motif ☐	

CCP 3ème tour

NOM – PRENOM du demandeur :	

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014 (par ordre de priorité)	Type de poste (01, 02, 03, 04)	N° du poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE

(à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)

« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée»

Date et signature :

CCP 2ème tour

Annexe C

NOM – PRENOM du demandeur :	

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable

Date, cachet et signature :

Annexe D

NOM – PRENOM du demandeur :	

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable

Date, cachet et signature :